

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2018- 28 du Comité syndical du vendredi 28 septembre 2018

CHANGEMENT DE PRESIDENCE DE COMMISSION

L'an deux mil dix huit le vendredi 28 septembre à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 18 septembre 2018.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BERNARDI, Olivier BRUN (représenté par Eric VIDAL), Claude CARCELLER, Béatrice FABRE, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN (représenté par Georges PIERRUGUES), Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIERE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Claude VALERO , Louis VILLARET,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Francis BARDEAU, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Noël MALAN, Marie-Pierre PONS, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Michel SAINT PIERRE, Laurent SINTES, Irène TOLLERET , Jean TRINQUIER,
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 18	

Vu les statuts du SYDEL et notamment l'article 14,

Vu l'alinéa 3 de l'article 6 du règlement intérieur qui définit que « Le Président du Sydel est membre de droit de chaque commission. Il est tenu informé de la date des réunions, de l'ordre du jour ainsi que des avis rendus en commission. Le président de chaque commission est désigné en conseil syndical sur proposition du Président. Il est compétent pour convoquer les membres de sa commission, en fixer l'ordre du jour et organiser les débats. Il transmet les avis de la commission au Président qui en informe le conseil ».

La Commission thématique « Culture » du SYDEL était présidé par M. Denis MALLET.

Compte tenu de la disparition prématurée de M. MALLET, la Présidence de cette commission est vacante et il convient donc de la pourvoir de nouveau.

Conformément au règlement intérieur du syndicat,

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

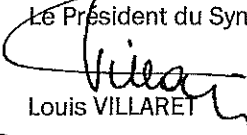
A l'unanimité des suffrages exprimés

- De DESIGNER M. Claude VALERO, Maire de Paulhan, Vice-Président chargé du développement culturel à la Communauté de Communes du Clermontais, comme Président de la Commission « Culture » du SYDEL.

Clermont l'Hérault, le 1er Octobre 2018  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 1er Octobre 2018

Publiée le 1er Octobre 2018  
Transmise le 1er Octobre 2018

Le Président du Syndicat

  
Louis VILLARET